

Lille, le 16 mars 2006

**Monsieur Pierre Mauroy**

Président de LMCU

1 rue du Ballon

BP 749

59034 LILLE Cedex

*Ref : PP/SF/VB/3-2006*

*PJ : contributions écrites des membres*

Monsieur le Président,

Le Conseil de développement de LMCU a été très heureux que vous l'invitiez formellement à participer aux travaux de la commission « **grand stade** » et vous savez que Philippe Lamblin l'a représenté auprès de Mme Demessine.

Au nom de tous les membres, je tiens à vous remercier de nous avoir conviés à cette réflexion majeure avant le vote des élus communautaires ce 17 mars 2006.

Conscient de cette occasion d'éclairer le Conseil communautaire, le Bureau du Conseil de développement a décidé de convoquer, le 15 mars, une réunion dédiée à ce sujet et de vous transmettre, ci-après, son avis écrit, ceci à 24 heures du vote communautaire.

Après avoir écouté Nathan Starkman présenter les atouts et les risques des 3 projets finaux, et Mme Demessine synthétiser les travaux de la commission, j'ai, avec Philippe Lamblin, animé devant une cinquantaine de membres présents un débat dont ressortent les orientations suivantes :

- 1) La métropole lilloise a une occasion unique de créer un « signe urbain sociétal » qui marquera les prochaines décennies ; cette démarche implique des coûts considérables et si elle respecte certaines conditions, peut avoir des effets d'entraînement majeurs pour toute l'aire métropolitaine ; c'est pourquoi le Conseil de développement veut souligner qu'il ne faudrait pas que la volonté légitime de choisir dès maintenant un site conduise à ne pas respecter certaines conditions essentielles, ou à manquer certaines opportunités financières, ou même à prendre des risques importants, en particulier juridiques, dans une conjoncture électorale. Le Conseil n'a donc pas voté sur le choix d'un site, mais je pense qu'il peut vous être utile de savoir que si une minorité fortement motivée a souligné les potentialités très intéressantes offertes par le site de Lesquin, le plus grand nombre de nos membres a reconnu les atouts incontestables du site de Villeneuve d'Ascq - Lezennes <sup>1</sup>, en particulier les disponibilités des terrains et l'accessibilité par les moyens de transport prévus actuellement.
- 2) Pour contribuer à l'attractivité et la notoriété de la métropole et soutenir par des événements de portée internationale son ambition de devenir une grande métropole européenne, la capacité du stade doit être d'au moins 50 000 places assises.
- 3) Les habitants, comme les acteurs du développement, doivent pouvoir clairement identifier ses retombées sociales et économiques ; la formule du PPP doit traduire un réel engagement d'intérêts privés apportant compétences et soutiens commerciaux en plus de capitaux, car le sport n'occupera qu'au plus 20 % des jours disponibles ; la recherche délibérée d'un retour social sur investissement comme l'association des populations concernées (habitants, commerçants, étudiants...) sont essentielles notamment pour concevoir sa complémentarité avec les quartiers immédiats. Si le site de Lezennes est retenu, la collaboration avec l'université deviendra primordiale.

<sup>1</sup> M. CHOTTEAU nous a fait remarquer combien il serait opportun de choisir un autre nom pour ce site : il n'y a pas de borne à nos espoirs !

- 4) Le Conseil souhaite qu'une réflexion approfondie soit menée sur les conditions d'une réelle polyvalence tant pour l'usage du site que pour la gestion de l'ouvrage proprement dit, pour qu'il devienne un lieu d'échanges et d'animation pour la métropole ; une concertation permanente sous votre égide pourrait être tout à fait opportune et le Conseil pense qu'il pourrait y participer utilement. Ce peut être aussi l'occasion significative de la mise en œuvre de l'agenda 21 récemment adopté par Lille Métropole.
- 5) Le grand stade est l'outil concret qui permet de donner sa cohérence au concept de « Parc olympique » en permettant l'appropriation de cet espace par le plus grand nombre pour la pratique physique et sportive, mais aussi en lui donnant une dimension culturelle propice à une meilleure cohésion sociale.

Pour l'avenir, le Conseil veut appeler l'attention du Conseil Communautaire sur le potentiel de développement du site de Lesquin et d'autres sites évoqués dans la procédure d'examen, la nécessité d'optimiser les dessertes et l'accessibilité de la métropole, et la poursuite des aménagements des autres sites de développement qui participent de l'ambition métropolitaine, en particulier pour préserver les avantages liés à l'interconnexion actuelle des TGV européens.

Vous adressant nos remerciements renouvelés, je vous confirme que le Conseil de développement reste à votre disposition pour le suivi de ce dossier important, et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Patrick PEUGEOT**

Président du Conseil de développement de Lille métropole